



Ambassade
de la République fédérale d'Allemagne
Tunis

Horaires d'ouverture:

Dépôt des dossiers: lundi à vendredi 8:00 – 10:00h
**après avoir fixé un rendez-vous sous le numéro
Tél: 88 408 007**

Retrait des passeports: lundi à jeudi 13:30 – 14:30h,
vendredi: 12:00h – 13:00h
(en été: vendredi: 12.00 - 12.45h)

Novembre 2011

Affaires

(également : certains stages de courte durée)

Tous les demandeurs doivent se présenter personnellement auprès du Service des visas de l'Ambassade en présentant les documents suivants (l'original + 1 photocopie) :

- 1) formulaire de demande de visa dûment rempli (*les formulaires sont disponibles gratuitement au service de visa et sur le site internet de l'Ambassade : www.tunis.diplo.de*)
- 2) passeport du demandeur en cours de validité (minimum 3 mois après expiration du visa demandé)
- 3) photocopie de la page 2 du passeport du demandeur, ainsi que de tous les visas précédents
- 4) 1 photo d'identité biométrique
- 5) Assurance-maladie de voyage pour toute la durée du séjour et valable pour tout l'espace Schengen
- 6) Une invitation, éventuellement accompagnée d'une prise en charge d'une entreprise en Allemagne faisant preuve des relations commerciales communes et indiquant la durée du séjour demandé
ou (pour visiter une **foire**) : Carte de visiteur de la foire + Réservation d'hôtel
- 7) pièces justificatives du financement du voyage
- 8a) Salariés et fonctionnaires
 - attestation de travail précisant la date de recrutement et titre de congé
 - carte d'assuré social en cours de validité
 - historique des cotisations annuelles à la caisse d'assurance sociale (CNSS)
 - trois dernières fiches de paie ou attestations de salaire
- 8b) Hommes d'affaires/Chefs d'entreprise
 - déclaration d'ouverture du commerce, patente, copie de la publication au JORT
 - quittance de la déclaration unique des revenus, quittances d'impôts annuels pour les 2 dernières années
- 8c) Professions libérales
 - attestation de la chambre des médecins, des avocats etc.
 - preuves de revenus

8d) Agriculteurs

- titre de propriété de la conservation foncière
- quittance de la déclaration unique des revenus,
- d'autres documents justifiant la situation financière (quittances d'impôts annuels pour les deux dernières années, relevés de compte, contrat de location de terre etc.)

Cas spéciaux :

Visa d'une durée plus longue (une année ou plus)

(Possibilité de plusieurs séjours dans l'espace Schengen, ne dépassant pas 90 jours par semestre)

- documents suivant 1 – 8
- photocopie du dernier visa qui devait être utilisé pour plusieurs entrées
- la preuve que les relations commerciales communes exigeant des visites fréquentes en Allemagne (lettre de référence du partenaire allemand) recommandant un visa annuel, preuve des affaires réalisées avec l'Allemagne

Stage ou formation de courte durée (1 à 90 jours dans 12 mois) § 11 Nr 5 BeschV

- prise en charge de la société tunisienne ou allemande
- les 3 dernières fiches de paie
- historique des cotisations annuelles à la caisse d'assurance sociale (CNSS) (Sauf fonctionnaires – C.N.R.P.S) et la carte d'assurance sociale
- ordre de mission indiquant la fonction et la date de recrutement
- lettre de l'entreprise en Allemagne indiquant le lieu, la durée et la nature de la formation (Schulungsplan)
- contrat entre la société tunisienne et la société allemande (« Lizenz- oder Exportvertrag »)

Informations importantes

Tous les documents demandés ci-dessus doivent être présentés en version originale, accompagnée d'une photocopie.

Cette liste n'est pas exhaustive. Des pièces complémentaires peuvent être demandées après l'examen du dossier, mais n'entraîneront en aucun cas la délivrance automatique d'un visa.

Tout demandeur peut déposer avec son dossier, d'autres documents appuyant sa demande.

Tous les documents doivent être déposés par le demandeur personnellement lors du dépôt de son dossier. Des documents transmis à l'avance par voie postale ou par fax ne peuvent pas être pris en considération.

L'ambassade n'entretient aucune relation de collaboration avec des bureaux de visa, des sociétés de consultants ou des compagnies d'assurance qui, de leur côté, n'ont aucune influence ni sur la liste de rendez-vous ni sur l'octroi de visa.

Frais: 60 Euros

à payer (en espèces seulement) en Dinars selon le cours de change du jour

Durée du traitement du dossier : minimum 72 heures

A part ces frais d'établissement du dossier, il n'y a pas d'autres frais à payer.



Ambassade
de la République fédérale d'Allemagne
Tunis

Horaires d'ouverture:

Dépôt des dossiers: lundi à vendredi 8:00 – 10:00h
**après avoir fixé un rendez-vous sous le numéro
Tél: 88 408 007**

Retrait des passeports: lundi à jeudi 13:30 – 14:30h,
vendredi: 12:00h – 13:00h
(en été: vendredi: 12.00 - 12.45h)

En cas de refus de la demande, ces frais ne seront pas remboursés